



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°4 du 20 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Christian BLAISE, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE.

**Excusés :** Guillaume BELOUARD, Danièle GODET, Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON, Olivier DERSOIR, Christophe BOIS, Adrien JONCHERAY.

**Secrétaire de séance :** Lionel MOAL.

## **DEMANDE D'AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

- Droit de préemption urbain : 5 place Jean Bruchet
- Vente de la parcelle n° 34 lotissement de la Talbottière II

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.**

## **APPROBATION DU PV DU 23 MARS 2023**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2023.**

### **I. VENTE ANCIENNE ÉCOLE**

Depuis le déménagement vers la nouvelle école, les anciens bâtiments ne sont plus utilisés.

Le Conseil Municipal avait déjà pris un avis de principe pour vendre l'ensemble de tous les bâtiments en un bloc. Le bien est cadastré H 52 pour une surface totale 736 m<sup>2</sup> et est composé de 2 bâtiments, un situé 3 rue de la Sablonnière et l'autre 2 rue de la Brûlerie, avec une cour goudronnée entre deux. Une estimation a été demandée à une agence immobilière.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De mettre en vente le bien cadastré H52, au prix de 120 000 €, net vendeur.**
- D'autoriser la délégation de cette vente par le biais d'une agence immobilière et/ou un notaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents facilitant cette mise en vente.

### **II. DECISION MODIFICATIVE**

Des travaux ont été réalisés à la cantine pour un montant total de 1 344,78 €. Hors, il n'y a pas de crédits de prévus sur cette ligne d'opération. Voici la proposition de Mr le Maire :

#### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2031/192	Frais d'études / Eglise		- 1 500,00 €
2135/197	Installation générale / Cantine		+ 1 500,00 €
Total de la décision modificative n°1			0,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'accepter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.**

### **III. PASSAGE AU REFERENTIEL M57**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 13/03/2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de La Selle-Craonnaise au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;**
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
  - 23100 : budget principal
  - 23103 : budget du lotissement de la Tablottière 2
  - 23200 : budget du CCAS
- que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **IV. POINT CHANTIER NOUVELLE ECOLE**

Les réserves spécifiées pour chaque lot, lors de la réception du chantier, sont presque toutes levées. Les derniers travaux seront réalisés pendant les vacances d'avril, tels que :

- La pose des dernières vitrophanies et des occultants
- Les finitions sur les menuiseries intérieures
- Le réglage de quelques serrures
- La pose de nez de marches
- L'engazonnement des espaces verts.

Depuis l'ouverture de l'école, certaines imperfections ont été relevées et seront revues, telles que :

- La pose d'un rideau dans le bureau de direction
- La pose de films occultants supplémentaires
- L'achat de mobilier de rangement
- L'élargissement du virage rue du Cèdre.

#### **V. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2023-03 du 18 avril 2023,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021 et le 21 avril 2022,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,

Etant donné que le bien est situé en zone UA,

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de :**

- **RENONCER au droit de préemption** sur les parcelles situées 5 Place Jean Bruchet à La Selle-Craonnaise et cadastrées H 45 et 46, d'une superficie totale de 164 m<sup>2</sup> ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** ou ses adjoints de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

## **VI. VENTE PARCELLE 34 LOTISSEMENT**

Madame THOMAIN Elodie et Monsieur JAGUELIN Alexandre, domiciliés 4 rue du Noyer à LAUBRIERES (53540), sollicitent pour la construction d'une maison d'habitation, l'acquisition du lot n° 34, cadastré ZO n° 199, d'une contenance de 973 m<sup>2</sup>, dans le lotissement de la Talbottière 2, au prix de 15,00 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 14 595 € (TVA sur la marge comprise).

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** la vente par la Commune de la parcelle n° 34, cadastrée ZO n° 199, à Madame THOMAIN Elodie et Monsieur JAGUELIN Alexandre, d'une contenance de 973 m<sup>2</sup>, au prix de 15,00 € TTC le m<sup>2</sup>, tous les frais en sus comprenant ceux de la vente, des branchements de l'eau et de l'électricité, étant à la charge de l'acquéreur ;
- **Donne** à Monsieur le Maire ou ses adjoints tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte authentique de vente en l'étude de l'Office Notarial CBP Notaire à Craon (53400) et de remplir toutes les formalités administratives en découlant.

## **VII. RAPPORT DES COMMISSIONS**

S  
·  
B  
E  
L  
L  
A  
N  
G  
E  
R

### ➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Réunion des agents du périscolaire le 11/04 : les agents sont satisfaits des nouveaux bâtiments (école + garderie) et de l'organisation de travail mise en place, quelques demandes d'aménagements et de travaux.
- Projet du champ à l'école : abattage des arbres réalisé le 06/04.
- Une porte ouverte sera organisée par les enseignants de l'école le jour de l'inauguration de celle-ci (le 13/05).

### ➤ **Commission Affaires sociales**

- Repas du CCAS fixé le 22 octobre 2023 à la cantine.
- Prochaine réunion du CCAS à fixer en juin.

S  
·  
D  
E  
R  
V  
A  
L

### ➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Commission animation/communication du 12/04 : compte-rendu ci-dessous.
- Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
  - Brocante de l'école le 16/04
  - Date de commémoration fixée au 07/05 à 9h30.
  - Inauguration du parc éolien : le 21/04 à 16h pour les élus et 17h30 pour toute la population + à 12h champion du monde de highline.
  - Organisation de l'inauguration de l'école le 13/05
  - passage des motards ont du cœur le 04/06 de 11h39 à 12h19.
  - Fête du village le 08/07
- Nouvelle Association sur la commune « Live Harmony » avec deux jeunes souhaitant organiser un concours de chants et un spectacle à l'Orion en 2024.
- Labellisation « Terre de jeux » :
  - Entre le 3 et 8/04, semaine olympique et paralympique avec le 05/04, défi de l'alsh, du 3 au 8/04 défi de la garderie, le 08/04 défi du club de football.
  - Possibilité de recevoir la caravane du sport pendant l'été.

### ➤ **Commission Finances**

- Une demande de subvention de la MFR de Craon pour la scolarisation d'une jeune selloise a été reçue.  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**
  - **Vote une subvention de 100€** à la MFR-CFA de l'hippodrome de Craon.
- Une commission sera fixée en juin pour faire un état des lieux financier à mi-année.

➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Commission Espaces Verts le 12/04
- Aire de jeux : changement de prestataire.
- Parc du bourg : croquis en cours d'étude pour aménagement des espaces verts.
- Journée citoyenne fixée au 28/10/2023 : communication démarrée.
- Devis de l'ESAT pour entretien annuel signé.
- Devis Houillot pour entretien annuel signé.
- Demande pour faire appel à un travailleur de l'Esat 2 jours par semaine pendant la forte période d'activité aux espaces verts.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- En attente de l'intervention de Prosignal pour Stop chemin de la Chaîne + divers autres demandes.
- Quelques nouveaux panneaux sont à prévoir, notamment pour indiquer L'écoloise et la garderie, le SAVS.
- Rue du cèdre à élargir au niveau du virage : devis signé et envoyé. + création d'une zone piétonne limitée à 20 km/h sur toute la rue.
- Travaux réseau EU bas rue Mgr Grimault réalisés.

➤ **Argent de Poche :**

- Planning des chantiers envoyés aux jeunes le 11/04. 13 jeunes présents du 24 au 28/04/2023.

➤ **Commission Bâtiments :**

- Parc du bourg : la terrasse du café sera implantée fin avril.
- Garage commerce : travaux terminés.
- Complexe sportif : Réunion avec toutes les entreprises le 20/04 à 9h. début des travaux en mai-juin avant une pause et pour une reprise en septembre.
- Mail de la CCPC le 10/03 pour demande rencontre dans le cadre de l'étude de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : rdv pris le 25/04 à 17h30.
- Orion :  
Décision de refaire le carrelage et la peinture que du hall d'entrée. Mois de novembre bloqué pour ces travaux. Validation des devis de l'entreprise LOGAN SASU, pour supprimer et refaire le carrelage, pour un montant total de 17 346,71 € ttc. Validation du devis de l'entreprise KB Déco, pour la réfection de la peinture du plafond et des murs, pour un montant de 3 127,74 € ttc

**VIII. DIVERS**

- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 16/05, 15/06, 12/07/2023.

Fin de séance à 22h55

Joseph JUGÉ, Maire :

Lionel MOAL, Adjoint, Secrétaire de séance :